



9 JUIN 2021 : ÉTAPE 3 DU DÉCONFINEMENT

9 juin

ÉTAPE 3

SAUF SITUATION
SANITAIRE
DÉPARTEMENTALE
DÉGRADÉE

- Couvre-feu à 23h
- Assouplissement du télétravail
- Réouverture* des cafés et restaurants, tables de 6 personnes maximum
- Possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes dans les lieux de culture et les établissements sportifs (pass sanitaire)
- Réouverture* des salles de sport et élargissement de la pratique sportive aux sports de contact en plein air et sans contact en intérieur
- Réouverture* des salons et foires d'exposition, possibilité d'accueillir jusqu'à 5000 personnes (pass sanitaire)
- Accueil des touristes étrangers avec pass sanitaire

A partir d'aujourd'hui, 9 juin 2021, un certain nombre de restrictions sont allégées :

- **Couvre-feu** décalé à 23h.
- **Télétravail** assoupli (voir le détail des [nouvelles conditions de travail](#)).
- **Commerces, marchés couverts** : 4 m² par client.
- Réouverture des **cafés restaurants en intérieur** : jauge de 50% et tables de 6 personnes

maximum.

- **Musées** : 4 m2 par visiteur.
- **Cinéma, salles des fêtes, chapiteaux** : jauge de 65% de l'effectif, jusqu'à 5000 personnes par salle (au-delà de 1000 personnes le pass sanitaire est obligatoire).
- **Lieux de culte, mariages ou pacs (cérémonies)** : 1 emplacement sur 2.
- **Cérémonies funéraires** : 75 personnes.
- **Enseignement supérieur** : 50% de l'effectif jusqu'à la rentrée de septembre.
- **Spectateur dans les établissements sportifs extérieurs ou couverts** :
 - Pour les spectateurs : 65% de l'effectif, jusqu'à 5000 personnes et avec un pass sanitaire au-delà de 1000 personnes.
 - Pour les pratiquants : publics non prioritaires jusqu'à 50% de l'effectif.
- Réouverture des **salons et foires** : 50% de l'effectif, jusqu'à 5000 personnes et avec un pass sanitaire au-delà de 1000 personnes.
- **Festivals de plein air assis** : jauge de 65% jusqu'à 5000 personnes et avec un pass sanitaire au-delà de 1000 personnes.
- **Rassemblements de plus de 10 personnes** interdits dans l'espace public, sauf visites guidées.
- **Thermalisme** : 100% de l'effectif.
- **Casinos** : 50% de l'effectif et avec un pass sanitaire au-delà de 1000 personnes.
- **Bibliothèques** : 1 siège sur 2.
- **Parcs zoologiques en plein air** : 65% de l'effectif.
- **Danse** : reprise pour les majeurs, sans contacts, 35% de l'effectif/
- **Activités sportives de plein air** : 25 personnes, reprise des sports avec contact.
- **Compétitions sportives de plein air** : pour les pratiquants amateurs, 500 personnes.

En ce qui concerne les déplacements à l'étranger, retrouvez toutes les informations ici : <https://bit.ly/3538K0d>

MAIRIE DE CHAMIGNY

33 rue Roubineau

77260 CHAMIGNY

01 60 22 05 46

Nous contacter

